

Étaient présents en Mairie de Cognin-les-Gorges à 20 h 00 :

Présents : Mmes BOREL, LAUDE, SIMOENS, AGERON, MUZARD. MM. GLENAT, FERROUILLAT, BAYLE, DURAND, REYNAUD-DULAURIER, MATRAIRE, MOURRE.

Excusés : M. DE GAUDENZI et P. MELGAREJO.

1/ / Admission en non valeur

Pour permettre l'apurement comptable, M. le Maire demande au Conseil Municipal l'admission en non-valeur de la somme de 720 € correspondant à une dette irrécouvrable, la personne étant disparue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte l'admission en non-valeur pour ladite somme de 720 €,
- charge M. le Maire d'ouvrir des crédits à l'article 6541 pour permettre d'émettre un mandat correspondant à cette somme.

2/ Projet d'enfouissement de réseaux

M. le Maire présente au Conseil Municipal les montants prévisionnels des travaux sous maîtrise d'ouvrage SEDI pour l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques qui se décomposent ainsi :

- Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité :
 - o Prix de revient prévisionnel (TTC) : 225 777 €
 - o Financement externe : 178 350€
 - o Contribution communale aux investissements : 47 427 €
 - o Contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage SEDI : 0 € ;
- Travaux sur réseau France Telecom :
 - o Prix de revient prévisionnel (TTC) : 79 892 €
 - o Financement externe : 5 783 €
 - o Contribution communale aux investissements : 70 292 €
 - o Contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage SEDI : 3 817 € ;
- Travaux sur réseau d'éclairage public : 22 080 €
 - o Financements externes : 14 907 €
 - o Participation communale prévisionnelle : 6 118 €
 - o + Contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage : 1 055 € .

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de prendre acte de ce budget prévisionnel, sachant que ces chiffres sont à manier avec précaution car susceptibles d'évoluer lors de l'étude définitive et sous réserve de la décision prise par les élus du SEDI concernant l'utilisation de la TCFE.

3/ Devis de démolition de bâtiment

Après réflexion, le Conseil Municipal pense que le bâtiment abritant les dépendances agricoles de l'ex pensionnat Saint-Joseph, qui menace ruines, n'a plus lieu d'être et que son emplacement pourrait être utilisé judicieusement dans le cadre du parc de la résidence par un équipement paysager.

Dans le même ordre d'idée, les anciennes salles de classe, qui prennent l'eau, ont fait l'objet d'un devis pour leur réfection qui avoisine les 60 000 €. Leur utilisation ne se justifiant plus avec la nouvelle salle polyvalente et les garages communaux, le Conseil Municipal a fait établir un devis de démolition.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- retient l'entreprise Mandier pour une somme totale de démolition de 15 000 € HT,
- charge M. le Maire de déposer un permis de démolir et de procéder à toutes les démarches nécessaires.

4/ Avis sur le PLU de Beaulieu

Après avoir pris connaissance du PLU de la Commune de Beaulieu, le Conseil Municipal n'émet aucun avis particulier sur ce document.

5/ Déclaration préalable

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la déclaration préalable concernant la couverture de la terrasse surplombant le parking du château. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

6/ Ordures ménagères

M. le Maire fait le compte-rendu des diverses réunions qui se sont succédées depuis celle qui regroupait tous les élus du Sud Grésivaudan au Diapason de Saint-Marcellin.

Suite à ces diverses réunions, il a été décidé que :

- la part incitative de la redevance est supprimée. Le nombre de sacs ne sera donc plus comptabilisé, bien que les moloks continueront à être ouverts avec la carte pour situer leur remplissage ;
- les Présidents des 3 Communautés de Communes siègeront au Conseil d'Administration comme membre de droit ;
- les communes auront une carte à leur disposition pour faire face aux incivilités ;
- les brigades vertes, qui de ce fait n'ont plus d'utilité, sont supprimées ;
- les dépenses du Sictom seront réduites pour éviter une hausse importante de budget et, de ce fait, la réfection de la déchetterie de Vinay est reportée.

D'autre part, suivant les participations prévisionnelles, les 3 Communautés ont votés leurs tarifs. Le 10 janvier, la CCCVV a voté les siens qui se décomposent d'une part fixe de 115 € + un prix par personne jusqu'à 4 de 27,50 € + un prix par personne au dessus de 4 de 13,50 €, ce qui donne pour :

- 1 personne	(part fixe 115 € + 27,50 €), soit :	142,50 €,
- 2 personnes	(part fixe 115 € + 27,50 € X 2), soit	170,00 €,
- 3 personnes	(part fixe 115 € + 27,50 € X 3), soit	197,50 €,
- 4 personnes	(part fixe 115 € + 27,50 € X 4), soit	225,00 €,
- 5 personnes	(part fixe 115 € + 27,50 € X 4 + 13,50 €), soit :	238,50 €,
- 6 personnes	(part fixe 115 € + 27,50 € X 4 + 13,50 € X 2), soit :	252,00 €.

Il faut noter toutefois que ce pas en arrière, dicté par le système qui devenait ingérable du fait de son inadaptation à la ville et aux incivilités, a un coût et que malheureusement les bons payent pour les mauvais.

7/ Station d'Épuration

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Président de la Régie des eaux l'a informé que l'avis d'appel d'offre concernant la STEP est paru dans « L'Echo du BTP ».

8/ Motion de soutien pour la poursuite de l'amélioration de service de la ligne TransIsère 5000 : Pont-en-Royans/Grenoble

Le Conseil Municipal prend une motion de soutien pour que soit poursuivi, dès septembre 2013, l'amélioration indispensable de la ligne de cars TransIsère 5000 : Pont-en-Royans/Grenoble.

L'expérience, réalisée depuis plus d'un an, d'une amélioration limitée de cette ligne a clairement démontré que c'était bien la mauvaise desserte qui expliquait la désaffection antérieure. L'effectif a plus que doublé en quelques mois suite à la mise en place d'un second service, bien que celui-ci soit limité à Saint-Gervais et à un horaire trop tardif.

La demande consolidée des communes concernées de la rive gauche et soutenue par la Communauté de Communes Chambarans Vinay Vercors est la suivante :

- desservir, avec le 2^o service, 7 à 8 communes depuis Saint-Romans au lieu de 3 ou 4 aujourd'hui,
- assurer l'arrivée de ce 2^o service à la gare routière à 8h15/30 au lieu de plus de 9h00 en pratique à cause des bouchons. Assurer l'arrivée du 1^{er} service un peu plus tôt ; à 7h30 au lieu de 7h46.